

le triporteur



édito



Éric Masoyé

Président du SICTOM du Val de Saône

Cette année 2018 marquera un tournant dans l'histoire de notre SICTOM Val de Saône. Appelé à de nouvelles fonctions nationales, Franck Tisserand a dû quitter la présidence. Très engagé sur les sujets environnementaux, aussi bien à l'échelle locale que nationale, après de nombreux combats, beaucoup de travail et une pédagogie soutenue, il a su placer notre territoire précurseur dans la collecte et le tri. Aujourd'hui, c'est un geste du quotidien qui a permis d'éviter des surcoûts importants liés au traitement et à l'élimination de nos déchets. Nous avons à ses côtés mené beaucoup d'actions, souvent pilote au plan national et nous continuerons sur cette voie qu'il a su si bien tracer. Je tiens ici, dans ce premier édito, à lui rendre hommage et à le remercier au nom de tous les délégués, du personnel et aussi, de tous les usagers, de toute cette énergie mise au service de notre syndicat pour être un modèle, tant sur le plan technique, que sur le plan économique.

Ce vendredi 27 juin 2018, les élus des communes du SICTOM Val de Saône m'ont élu président. C'est avec humilité et conscient des enjeux importants que je donnerai une continuité de la feuille de route mise en place. Deux axes vont marquer ces prochains mois :

- Le lancement d'une nouvelle campagne d'informations pour « un meilleur tri », communiquer sur les imbriqués qui nous pénalisent sur nos performances. Je vous laisse découvrir dans ce numéro à la rubrique « Les imbriqués », quelques conseils pour éviter l'incinération de ses matières recyclables.
 - La collecte des biodéchets ménagers en point d'apport volontaire (PAV) ; là aussi, nous sommes précurseurs de ce pilote expérimenté sur plusieurs communes (secteur Favorney et Scey-sur-Saône). Les premiers résultats sont étonnants et vont nous permettre d'étudier la faisabilité d'étendre ce projet à l'ensemble de notre territoire avec un exutoire en méthanisation agricole. Si ce projet abouti, nous pourrions créer une filière biodéchets ménagers en associant les professionnels, producteurs de biodéchets méthanisables.
- Rester proches de nos usagers, leur apporter le meilleur service d'élimination de leurs déchets au coût le plus juste, voilà mon engagement, celui des élus de notre syndicat et la motivation de toute une équipe jeune et dynamique. Bien attentivement.

sommaire

Édito	p. 1
Départ de Franck Tisserand	p. 2
L'organisation du SICTOM	p. 2
Entretien avec Éric Masoyé	p. 3
La collecte estivale hebdomadaire des ordures ménagères	p. 4
Focus sur les déchets de fastfood	p. 4
Les imbriqués	p. 5
Le coin des enfants	p. 7
Focus sur les déchets de l'été : spécial coupe du monde	p. 8

Départ de Franck Tisserand

Franck Tisserand, président du SICTOM du Val de Saône depuis 2008 a quitté ses fonctions. Il a été nommé directeur des opérations de Citeo, l'éco-organisme issu du rapprochement d'Éco-Emballages et d'Écofolio, depuis le mois de juin. La direction des opérations réunit les pôles collecte, tri, recyclage de Citeo ainsi que les directions régionales du groupe.

Pour éviter tout conflit d'intérêt, Franck Tisserand a préféré démissionner de son mandat au SICTOM du Val de Saône. À 55 ans, Franck Tisserand est un homme de terrain, qui est depuis de nombreuses années un acteur engagé sur les sujets environnementaux, aussi bien à l'échelle locale que nationale. Il est membre notamment de la Conférence Nationale des territoires, du Conseil national des déchets et du Comité de concertation pour l'Association des Maires de France et membre des ateliers de la « Feuille de route économie circulaire ».

Fort de son expérience, Franck Tisserand aura pour mission de développer les performances de recyclage et de mener les transformations nécessaires pour rendre le dispositif plus efficace tout en assurant le dialogue et la concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Bonne route Monsieur le Président !



L'organisation du Sictom

Le mercredi 27 juin 2018 se sont tenues les élections du président, des 6 vice-présidents, et des 14 membres du bureau du SICTOM :

PRÉSIDENT - ÉRIC MASOYÉ

6 VICE-PRÉSIDENTS

Christian BRESSON
Communauté de communes
du Triangle vert

Franck HENRY
Communauté de communes
Terres de Saône

Nicolas PIERRE
Communauté de communes
des Hauts du Val de Saône

Alain CARMANTRAND
Commune de Charmoille et Communauté
de communes Les Combes

Marc DOILLON
Communauté de communes
de la Haute-Comté

Denis PAGEAUX
Communautés de communes Les Monts
de Gy, du Pays de Montbozon et du Chanois

LES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Éric MADIOT
Jean-Jacques MILLERAND
Teddy DOIZELET
Pierre BELLEI
Jean-François ANTOINE

Raphaël LAURENT
Jean-Paul LISSER
Annie HUOT
Christian NOLLY
Michel BROUTCHOUX

Jean-Michel BOURGEOIS
Frédéric GAUTHIER
Blandine AEBISCHER
Marie-Thérèse GOUHENANT

À noter :

- MM. Franck Tisserand, Hervé Dessaux et Roland Beugnot étaient démissionnaires.
- M. Éric Masoyé succède à M. Franck Tisserand à la présidence du SICTOM du Val de Saône.
- M. Christian Bresson passe de 4^e à 1^{er} vice-président.
- M. Alain Carmantrand devient 4^e vice-président.
- Mme Marie-Thérèse Gouhenant, MM. Teddy Doizelet et Frédéric Gauthier intègrent le bureau du SICTOM du Val de Saône.

Entretien avec Éric Masoyé



POURQUOI AVEZ-VOUS CHOISI DE REPRENDRE LA PRÉSIDENTIE DU SICTOM ?

Vice-président du SICTOM depuis 2008, j'ai donc une bonne connaissance du fonctionnement global de notre syndicat. J'ai participé à la mise en place de la redevance incitative et de la collecte de tri en porte-à-porte; j'ai eu en charge la gestion de CET de Scy-sur-Saône et la mise en place de la station de traitement de lixiviats in situ. J'ai travaillé sur le pilote des biodéchets ménagers en point d'apport volontaire avec pour objectif un exutoire en méthanisation agricole. Cette nouvelle fonction me permettra de donner une continuité de la présidence de Franck Tisserand.

QUE PENSEZ-VOUS DU TRAVAIL EFFECTUÉ PAR VOTRE PRÉDÉCESSEUR ?

Franck Tisserand est un homme de terrain, passionné, novateur et futuriste dans ses projets dans l'intérêt de la collectivité et des usagers, il a su imaginer le syndicat de collecte de demain. Il a lancé ce grand chantier de la redevance incitative avec la collecte du tri qui a permis de produire 2 fois moins d'ordures ménagères en 10 ans, et de collecter deux fois plus de tri au SYTEVOM en passant de 8000 à 20000 tonnes. Il a réussi à passer la barre symbolique des 100 kg/an/hab. d'ordures ménagères. Fédérateur, il a su convaincre des collectivités d'intégrer le SICTOM; en 2013 le Val de Semouse et en 2016 les Franches Communes. Actuellement, d'autres s'apprêtent à nous rejoindre. Innovant, il a su mettre en place le pilote des biodéchets ménagers. Tenace et déterminé, il a su imposer la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours et a défendu ce dossier par devant le CODERST, ce dispositif est maintenant inscrit dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte.

QUELS SONT VOS PROJETS, VOS AMBITIONS EN TANT QUE NOUVEAU PRÉSIDENT DU SICTOM ?

Un travail de réflexion et une feuille de route sont déjà en place pour les projets à venir. Une nouvelle campagne de communication devra être menée pour sensibiliser davantage les usagers sur la qualité du tri. Nous devons également nous rapprocher des gros producteurs pour qualifier et quantifier leurs déchets malgré leur filière (beaucoup de leurs déchets sont valorisables). Il faudrait aller vers la généralisation du tri à la source des biodéchets méthanisables (des ménages et assimilés et des gros producteurs) sur l'ensemble du territoire vers un exutoire en méthanisation agricole qui respectera la loi sur la transition énergétique à l'échéance de 2025. Par conséquent, collecter les ordures ménagères une fois par mois sur l'année devient inéluctable.

COMMENT VOYEZ-VOUS LE SICTOM DANS 5 ANS ?

La tarification incitative est déjà en place sur 80% de notre département par les différents syndicats avec des résultats exemplaires sur l'organisation des collectes, du tri et du recyclage. Vu l'évolution du traitement de nos déchets ces dernières années, l'avenir veut que la collecte et le traitement soient indissociables au sein d'une même structure. À terme, nos syndicats de collecte vont perdre leur identité.

POUVEZ-VOUS VOUS PRÉSENTER EN QUELQUES MOTS ?

Eric Masoyé, 54 ans, marié et père de quatre garçons.

QUEL EST VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL ET ÉLECTORAL ?

Je suis titulaire d'un brevet technicien agricole option production animale. J'ai été exploitant agricole de 1985 à 1995, puis commerçant en bestiaux de 1996 à 2007. Je me suis ensuite orienté comme agent commercial en hygiène agricole et agro-alimentaire, nutrition animale. En parallèle de mon parcours professionnel, je suis élu au conseiller municipal de Vy-lès-Rupt depuis 1989. Je suis devenu adjoint au maire en 2008, puis maire de la commune depuis septembre 2017. J'ai également pris un mandat de vice-président du SICTOM Val de Saône depuis 2008; délégué et membre du bureau du SYTEVOM également depuis 2008.

La collecte estivale hebdomadaire des ordures ménagères

Depuis 2012, le SICTOM du Val de Saône a mis en place la collecte des ordures ménagères tous les quinze jours dans les communes de moins de 2000 habitants, sauf durant la période estivale. Cette année, comme tous les ans, vous aurez la possibilité de bénéficier de ce dispositif dérogatoire.

Le camion de ramassage des ordures ménagères passera toutes les semaines du 2 juillet au 31 août 2018, comme

cela vous a été indiqué dans le calendrier de collecte de votre commune.

Côté facture, pas de panique, la règle reste la même que le reste de l'année : 3 levées à tarif réduit et au-delà les levées sont facturées à tarif « normal ».

Ce dispositif permet de répondre aux besoins des activités saisonnières et des manifestations estivales. Il permet également un peu plus de souplesse pour les usagers.



Attention aux faux amis !

LE PAPIER ABSORBANT

Bien que ce matériau s'appelle papier, il n'est pas recyclable comme le papier sur lequel on écrit. Par conséquent, il ne doit pas apparaître dans le bac de tri.

En revanche, il trouve parfaitement sa place dans votre composteur ou dans votre sac de biodéchets.

Focus sur les déchets de fastfood

CERTAINS DÉCHETS DE LA RESTAURATION RAPIDE PEUVENT ÊTRE VALORISÉS !



LES GOBELETS EN CARTON VIDÉS, SANS COUVERCLE NI PAILLE



BOÎTE DE BURGER EN CARTON VIDÉE & SANS SAUCE



LE SAC PAPIER DE VENTE À EMPORTER VIDÉ



LES BOÎTES MENU ENFANT TYPE « HAPPY MEAL »



POCHETTES À FRITES VIDÉES & SANS SAUCE

CES DÉCHETS DOIVENT ÊTRE VIDÉS ET SÉPARÉS AVANT D'ÊTRE MIS DANS LE BAC DE TRI !

Les imbriqués

Qu'est-ce qu'un imbriqué ?

On parle d'imbriqué pour définir les déchets recyclables mis les uns dans les autres.

Pourquoi il ne faut pas imbriquer les déchets ?

Parce qu'une fois que les emballages arrivent sur la chaîne de tri, les agents n'ont pas le temps de les séparer par catégorie s'ils sont imbriqués. Dans ce cas, les emballages ne sont pas recyclés, et vont directement au refus.

La séparation des matériaux nécessite un travail à la chaîne précis et rapide de la part des agents valoristes. Par conséquent, et pour des raisons de sécurité, les emballages imbriqués les uns dans les autres et ce, même si tout est recyclable, ne peuvent être séparés dans le centre de tri. Ils sont donc comptabilisés en erreurs de tri, réorientés vers l'usine d'incinération et facturés au SICTOM.

Quelles sont les solutions ?

Si vous manquez de place dans votre bac de tri, il faut écraser les bouteilles dans la longueur et aplatir les emballages cartons pour gagner du volume.

Si malgré toutes ces petites astuces vous manquez toujours de place, sachez que vous pouvez toujours vous équiper d'un bac supplémentaire pour le tri. Notre règlement de collecte ne prévoit aucune limite du nombre de bac de tri. Si vous le souhaitez, le SICTOM propose à ses usagers des bacs à prix coûtant.

LE TRI C'EST EN VRAC DANS LE BAC !



NE PAS IMBRIQUER LES DÉCHETS RECYCLABLES



SÉPAREZ LES MATÉRIEAUX



NE PAS METTRE LES DÉCHETS RECYCLABLES EN SAC



CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX DU CONCOURS DE DESSIN

Le SICTOM du Val de Saône avait organisé précédemment un concours de dessin sur le thème de la poubelle du futur. Ce concours était ouvert à tous les enfants qui résidaient sur le territoire âgés de 3 à 13 ans.

Il n'y a pas eu de feuille blanche qui, sans doute, représenterait dans l'idéal la poubelle du futur !

90 artistes en herbe ont participé à cette sympathique compétition. Ces participants ont été répartis en 3 catégories selon leurs âges. Émile Huin, 6 ans, a remporté la compétition pour les 3/6 ans; Victoria Bolmont, 8 ans, pour les 7/10 ans et Anjeza Ismajli, 13 ans, pour les 11/13 ans.

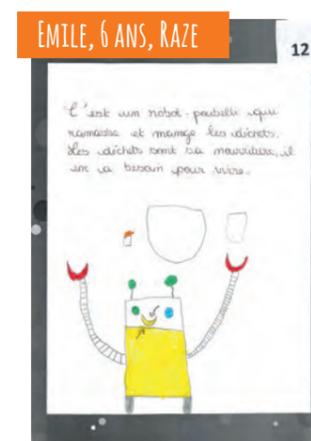
Pour remercier tous les participants, remettre les prix aux gagnants et offrir des lots de consolation, le SICTOM du

Val de Saône avait organisé un goûter le mercredi 2 mai 2018 dans les locaux du syndicat à Scey-sur-Saône.

30 enfants ont été remerciés pour leur participation. Les conseillers du tri du SYTEVOM étaient également présents ce jour pour animer un atelier de sensibilisation sur les consignes du tri.



Eric Masoyé annonce les gagnants du concours



VISITE GRAND PUBLIC

Venez visiter le centre de tri et l'usine d'incinération

Vous souhaitez savoir : où vont vos déchets ménagers, découvrir comment sont triés les emballages après le bac de tri et observer le process : le pré-tri mécanique et le tri manuel effectué par les valoristes ?

Venez visiter gratuitement notre Centre de Valorisation des Déchets à Noidans-le-Ferroux.

TOUS LES 1^{ER} LUNDI DU MOIS
17h à 19h

Inscriptions sur www.sytevom.org

Places limitées - Durée de la visite 2h.



DÉCOUVREZ TOUS LES PETITS NOUVEAUX SUR www.sytevom.org

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

MOTS MÉLÉS (RETROUVE CHAQUE MOT DE LA LISTE DANS LA GRILLE)

B	Q	E	E	N	V	I	R	O	N	N	E	M	E	N	T	V
I	J	N	A	F	I	E	S	I	C	T	O	M	K	J	M	P
O	E	F	U	N	X	E	R	F	G	A	S	T	A	V	U	E
D	A	Z	B	E	D	A	F	F	U	B	V	E	T	I	C	A
E	D	X	C	R	E	C	Y	C	L	A	G	E	A	Q	O	K
G	V	L	L	I	C	E	R	V	U	I	O	B	L	E	L	I
R	N	O	R	I	H	E	C	A	M	I	O	N	E	R	L	N
A	I	N	A	L	E	B	U	I	B	T	O	J	M	I	E	U
D	E	U	D	O	T	P	O	U	B	E	L	L	E	V	C	A
A	T	C	H	O	E	M	T	U	N	D	E	Y	O	A	T	N
B	T	K	T	E	R	V	A	N	X	R	T	A	U	T	E	Y
L	H	A	B	L	I	P	U	Y	R	R	N	H	A	Z	C	E
E	A	M	V	T	E	R	N	O	P	P	M	T	W	E	R	A
S	O	B	N	A	W	C	O	M	P	O	S	T	A	G	E	X

- RECYCLAGE
- SICTOM
- DECHETTERIES
- COMPOSTAGE
- ENVIRONNEMENT
- POUBELLE
- BIODEGRADABLES
- TRIER
- COLLECTE
- CAMION



Focus sur les déchets de l'été

SPÉCIAL COUPE DU MONDE RUSSIE 2018



DANS LE BAC DE TRI

EMBALLAGES VIDES **FÛTS DE BIÈRE** **CORNE DE SUPPORTER** **CANETTES MÉTAL**

AU POINT BIODÉCHETS OU AU COMPOSTEUR

RESTES DE PIZZA

DANS LE PAV VERRE

BOUTEILLES DE BIÈRE

EN DÉCHETTERIE

BALLON CREVÉ

DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES

VAISSELLE JETABLE USAGÉE & ESSUIE-TOUT



Pour contacter le Sictom

- > Zone artisanale • 70360 SCEY-SUR-SAÔNE
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- > Route des Ballastières • 70320 CORBENAY
Horaires d'ouverture : le lundi, de 9 h 30 à 14 h 30.

Pour tout renseignement :

tél. 03 84 78 09 52 • fax 03 84 76 03 87
e-mail info@sictomvds.com
site www.sictomvds.com

